LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

**Afin d’établir vos droits au Supplément Familial de Traitement (SFT) vous devez faire parvenir à votre service gestionnaire au Rectorat (DEEP) les documents suivants :**

► Déclaration commune du choix de l’allocataire

► Renseignements concernant les enfants

► Copie intégrale du livret de famille

► Attestation CAF de moins de trois mois indiquant le nom de tous les allocataires ainsi que le nom des enfants à charge (pour deux enfants et plus)

► Certificat scolarité ou autre document mentionnant la situation de l’enfant pour les enfants de plus de 16 ans

► Attestations jointes au dossier suivant votre situation

► Toutes pièces fixant de la garde effective des enfants (jugement de divorce, décision du tribunal ……..)